ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DES MEMBRES DE LA CORPORATION D'EXPLOITATION DES RESSOURCES FAUNIQUES (CERF) – VALLÉE DE LA MATAPÉDIA, DIMANCHE LE 7 AVRIL 2024 À 13H00 À LA POLYVALENTE FORIMONT DE CAUSAPSCAL, SITUÉE AU 145, RUE SAINT-LUC.

D'ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue et ouverture de l'assemblée;
2. Nomination du président et du secrétaire d'assemblée;
3. Constatation de la régularité de l'avis de convocation et vérification du quorum;
4. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
5. Mot du président et présentation des membres du conseil d'administration;
6. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle 2023;
7. Formation du comité d'élection et ouverture des mises en candidature;
8. Présentation des états financiers 2023;
9. Nomination de l'expert-comptable et du type de mandat;
10. Présentation du rapport d'activités 2023;
11. Présentation de la tarification 2024;
12. Adoption de l'article 8.04 des règlements généraux;
13. Présentation du nouveau protocole d'entente 2024-2029;
14. Pause;
15. Informations générales;
    a. Bilan de la situation de la pêche;
    b. Nouveau quota de pêche;
    c. Bilan de la situation de la chasse;
    d. Bilan de la protection de la faune;
    e. Dossiers foresterie : aires protégées, plan spécial chablis 2024-2025 et camping rustique;
    f. Modalités d'enregistrement;
16. Période de question et propositions de l'assemblée;
17. Élections;
    a. Fermeture des mises en candidatures;
    b. Présentation des candidats;
    c. Élections;
    d. Nomination de l'exécutif par le C.A.;
18. Remerciement et mot de clôture;
19. Levée de l'assemblée;
20. Conférence de M. Yves Martineau, conducteur de chien de sang.

- Seuls les détenteurs d'une **carte de membre valide au 30 novembre 2023** seront admis à l'AGA et il faut avoir 18 ans et plus pour avoir le droit de vote.